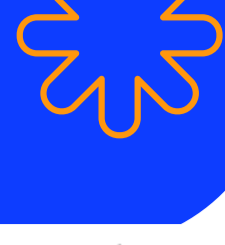


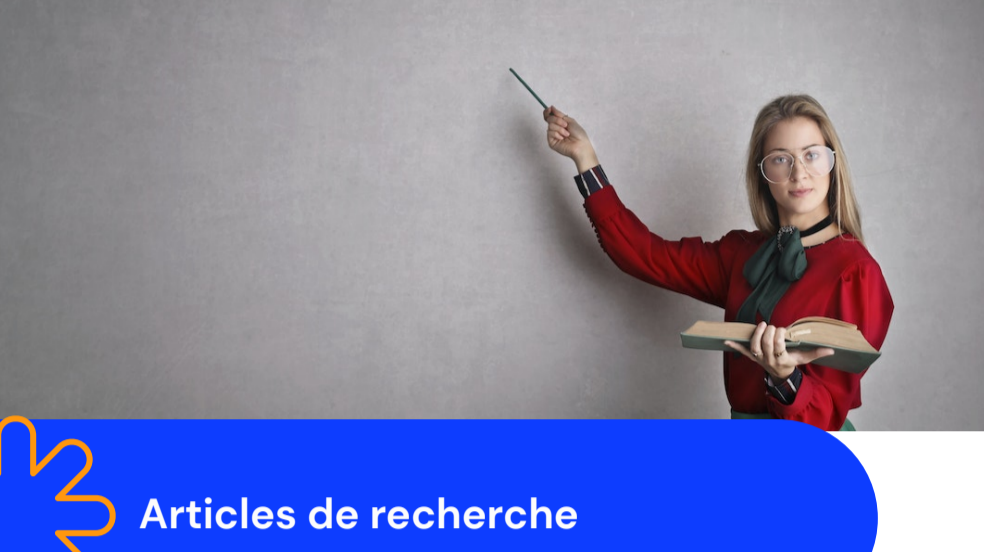


Autonomie et jugement professionnel du personnel enseignant



L'autonomie et le jugement professionnel

L'autonomie et le jugement professionnel du personnel enseignant ne se limitent pas seulement aux choix de méthodes, d'outils pédagogiques ou de formation. L'autonomie professionnelle implique une réflexion plus vaste sur le rôle social d'un.e enseignant.e ainsi que les valeurs et les objectifs divulgués par l'école. Ci-dessous une sélection d'articles sur plusieurs aspects de la professionnalité de l'enseignant.e.



Articles de recherche



(Rapport de recherche) : Élaboration d'une autoévaluation par concordance de jugement professionnel des enseignants

L'insubordination en enseignement au Québec : éthique, résistance et autonomie professionnelle

L'évaluation des apprentissages et le jugement professionnel

Le jugement professionnel de l'enseignant : quel impact sur l'acte d'évaluer ?

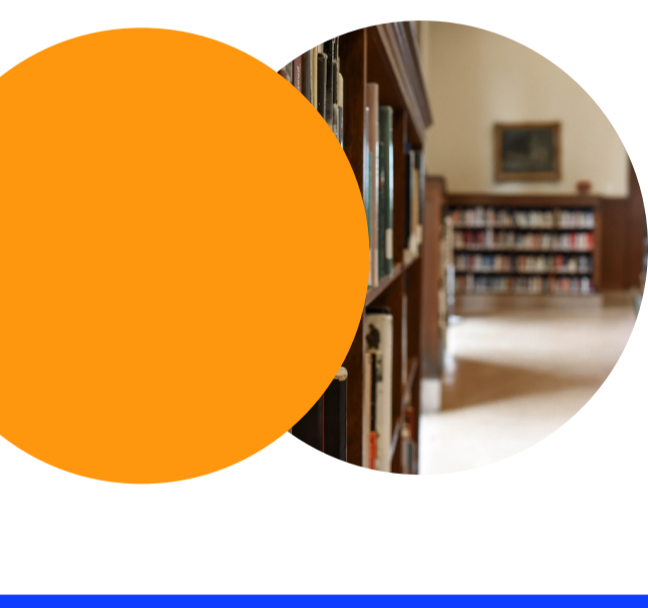
Documenter le jugement des enseignants en langue seconde au 3e cycle du primaire au Québec dans le cadre du bilan des apprentissages de fin de cycle



Le jugement professionnel en évaluation : quelles triangulations méthodologiques et théoriques ?

Former le personnel enseignant à l'autonomie et au jugement professionnel

La formation à l'éthique professionnelle : une formation holistique de la personne du jugement professionnel



La rétroaction active : puissant outil d'appui au jugement professionnel (anglais)

Le débat américain sur la certification des enseignants et le piège d'une politique éducative « evidence-based »

Respect de l'expertise et du jugement des enseignant.e.s

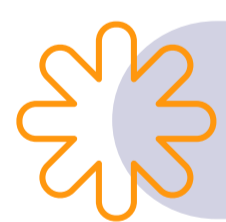
La valeur accordée au jugement professionnel des enseignants (Question/réponse - document ministériel)



La seule et véritable motivation de l'enseignant et de l'enseignante aujourd'hui et demain : être soi-même professionnellement



La liberté d'expression des enseignants en classe : quatre principes directeurs et leurs fondements juridiques



L'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants de cégep : un espace individuel et collectif à renforcer

La formation continue et l'autonomie professionnelle des enseignant.e.s

Suivant l'adoption du projet de loi 40 transformant les commissions scolaires en centre de service scolaire, l'article 133 de cette loi stipule que la formation est devenue obligatoire pour le personnel enseignant au Québec. Les syndicats déplorent cette obligation et mettent de l'avant certaines questions restées sans réponse telles que :

- 1) Qui est responsable d'assurer la surveillance du respect du nombre d'heures de formation?
- 2) Quelle est l'autonomie donnée aux enseignant.e.s quant au choix de la formation?

Pour un respect du jugement professionnel et de l'expertise du personnel enseignant : Fédération des syndicats de l'enseignement

Portrait comparatif des activités de développement professionnel privilégiées en enseignement en contextes préscolaire, primaire et secondaire

Articles du RIRE



Tracer son chemin d'autonomie professionnelle : entre affirmation de soi et interdépendance, pour une valorisation de l'enseignante à l'éducation préscolaire

Faire preuve de jugement évaluatif, un défi à relever en toute humilité

Se comparer pour mieux se comprendre

L'autonomie professionnelle : France vs Québec

Jugement professionnel en évaluation. Pratiques enseignantes au Québec et à Genève.

Le jugement professionnel en évaluation des apprentissages : Regard croisé du Québec et de la Colombie-Britannique

Une réalisation signée Tamara Jacod pour

